DEL2026-23

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20260409-DEL2026_23-DE

SAINT-PIERRE QUIBERON

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	17	19

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril 2026 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame DOYEN Stéphanie, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. GOUARIN Joël, Mme BEGUE Kristen, Mme DHEERE Christophe, Mme FORIN Laurence, M. LEDOYEN Jérome, Mme BONNEVILE Hélène, M. SERMIER François, M. DELAPORTE Christophe, Mme FOURRIER Geneviève, M. LE LEUCH Eric, Mme FIGLAREK Sylvie, M. ARTIGE Jean-François, Mme BUSSIERE Hélène, M. DORE Michaël, M. LE PADELLEC Maxime, Mme LUCAS Valérie.

Pouvoirs : M. DULAC Emmanuel (pouvoir à M. DORE Mickaël), Mme LE GOFF Lydia (pouvoir à Mme DOYEN Stéphanie)
Absents excusés : -

Date de convocation : 2 avril 2026
Secrétaire de séance : Mme BEGUE Kristen

23-206 Commissions municipales : composition et élection des membres

Rapporteur : Stéphanie DOYEN

Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Sur la composition de ces commissions :

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Chacune comprendra cinq membres titulaires : Le Maire (Président de droit) trois (3) membres de la majorité, et un (1) membre de la minorité.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président. Madame le Maire propose la création des commissions municipales suivantes :

FINANCES
DELAPORTE Christophe
LEDOYEN Jérome
GOUARIN Joël
DORE Mickaël

URBANISME
LE GOFF Lydia
LE LEUCH Eric
BEGUE Kristen
DORE Mickaël

TRAVAUX-SECURITE
GOUARIN Joël
LE LEUCH Eric
LE GOFF Lydia
LE PADELLEC Maxime

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20260409-DEL2026_23-DE

RESSOURCES-HUMAINES
GOUARIN Joël
FIGLAREK Sylvie
SERMIER François
LUCAS Valérie

CAMPINGS-MARCHES
LE LEUCH Eric
DELAPORTE Christophe
BUSSIERE Hélène
LUCAS Valérie

PORTS-PLAGES-ACTIVITES NAUTIQUES-ZMEL
LEDOYEN Jérome
BUSSIERE Hélène
LE LEUCH Eric
DORE Mickaël

VIE ECONOMIQUE-TOURISME
FIGLAREK Sylvie
LEDOYEN Jérome
ARTIGE Jean-François
DORE Mickaël

VIE SCOLAIRE-ENFANCE JEUNESSE-RESTAURANT SCOLAIRE
BEGUE Kristen
FIGLAREK Sylvie
BONNEVILLE Hélène
LUCAS Valérie

Madame le Maire propose la création des commissions extra-municipales suivantes :

SANTE-SOLIDARITE-ACCESSIBILITE
DELAPORTE Christophe
FOURRIER Geneviève
BONNEVILLE Hélène
LE PADELLEC Maxime
3 représentants de la société civile à désigner

VIE CULTURELLE-ASSOCIATIONS-PATRIMOINE
FORIN Laurence
BUSSIERE Hélène
FOURRIER Geneviève
DORE Mickaël
3 représentants de la société civile à désigner

SPORTS
ARTIGE Jean-François- Vice-président
DHEERE Christophe
GOUARIN Joël
DORE Mickaël
3 représentants de la société civile à désigner

ANIMATIONS
FIGLAREK Sylvie
FORIN Laurence
BONNEVILLE Hélène
LUCAS Valérie
3 représentants de la société civile à désigner